



## AMBASSADE DE FRANCE AU SOUDAN

Le Conseiller économique

Khartoum, le 6 novembre 2016

### Libéralisation partielle de l'économie soudanaise

Les autorités soudanaises ont pris les 2 et 3 novembre 2016 les mesures suivantes :

#### 1) Libéralisation du change de la monnaie locale et des transactions bancaires

Par un mécanisme dit « *incentive scheme* », la banque centrale fixe désormais chaque jour un taux de change, proche de celui du marché, par lequel les banques peuvent effectuer des achats et des ventes, ces dernières à des conditions très restrictives, de devises. Le premier taux annoncé, le 3 novembre, de 15,8 Sudanese Guineas (SDG) pour 1 dollar américain, correspond à celui du marché (dit « parallèle »). Ce mécanisme a déjà été utilisé dans le passé.

Par ailleurs :

- Les compagnies aériennes sont autorisées à acheter des devises au taux « d'incitation ».
- Les banques peuvent utiliser 5 % des devises acquises par leurs clients exportateurs.
- La banque soudanaise El Nilein, basée à Abu Dhabi, est recapitalisée pour lui permettre d'ouvrir des correspondances bancaires internationales.
- Les sociétés aurifères sont autorisées à exporter leur production. Elles étaient auparavant tenues de vendre leur production à la banque centrale.

#### 2) Suppression des subventions pour les médicaments, les carburants et l'électricité, et accompagnement social de ces mesures

Le taux de change bonifié pour importer des médicaments est supprimé, et les carburants et l'électricité augmentent respectivement de 30 et 50 %. En parallèle le gouvernement soudanais a décidé une augmentation de 20 % des salaires et bonus des fonctionnaires.

---